



Bulletin de préconisation n°14 du 03 septembre 2020

Réalisé par le :  CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, Coopérative la Balméenne, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Irrigation

Des pluies abondantes en régions Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes et plus localement dans le nord Vaucluse et dans les Alpes-Maritimes. Ajustez la conduite de vos irrigations en fonction des pluies relevées la semaine dernière.



Mouche de l'olive

Vigilance renforcée à risque élevé. Des températures élevées sont certes attendues en fin de semaine, mais **la vigilance face à la mouche reste de rigueur** car les populations sont importantes pour la saison et des pluies orageuses sont susceptibles d'encourager l'activité de ponte et de lessiver les protections en place. Vous **devez vous assurer que votre protection est toujours suffisamment efficace.**



Les maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Un inoculum de ces maladies est certainement présent dans les vergers fortement touchés sur la période 2019- 2020. Selon votre situation, **un traitement préventif à base de cuivre (Sulfate de cuivre ou oxyde cuivreux) doit être programmé dans les prochaines semaines pour limiter le risque de contamination** dès que les conditions seront favorables.



IRRIGATION

👉 Climat :

Au cours des deux semaines écoulées, les besoins en eau des oliviers ont sensiblement diminué, avec des ETP comprises entre 4,5 et 5,5 mm par jour. Les pluies de fin de semaine dernière ont été plus abondantes en régions Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes et plus localement dans le nord Vaucluse et dans les Alpes-Maritimes. Dans ces secteurs, les pluies contribuent à l'alimentation hydrique des oliviers.

Relevés météo du 17 août au 30 août 2020		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Cumul en mm sur les 2 semaines	ETP	71	70	68	72	63	61	69	69	72	77	71	73
	Pluies	21	7	4	6	5	20	9	37	26	42	31	37
ETP moyenne en mm / j		5,1	5	4,9	5,1	4,5	4,3	4,9	4,9	5,1	5,5	5,1	5,2

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo).

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, des arrêtés de restriction d'usage des eaux superficielles ont été publiés dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

👉 Préconisation :

Le tableau suivant indique les apports à prévoir pour des pluies cumulées inférieures à 10 mm au cours de la semaine écoulée. Ajustez la conduite de vos irrigations en fonction des pluies relevées la semaine dernière :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de suivre les préconisations données dans le tableau suivant.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau suivant.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données dans le tableau suivant.
- pluies cumulées supérieures à 40 mm : les arrosages peuvent être suspendus momentanément. A défaut de pluies d'ici 10 jours, une reprise de l'irrigation est à prévoir notamment en goutte-à-goutte.

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 3 j (mm)	2,0	2,0	1,9	2,0	1,7	1,7	1,9	1,9	2,0	2,2	2,0	2,0
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 7 j (mm)	5,7	5,6	5,5	5,7	5,0	4,8	5,5	5,5	5,8	6,2	5,7	5,8
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 10 j (mm)	9,6	9,5	9,3	9,7	8,5	8,2	9,4	9,4	9,8	10,5	9,6	9,9
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		12	12	11	12	10	10	11	11	12	13	12	12

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m² par défaut.

Sources données météo : CRIIAM Sud / SCP

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté à chaque arrosage doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.



MOUCHE

Observations

D'après les BSV du 29 juillet 2020, les relevés du réseau de piégeage indiquent toujours une pression soutenue des populations de mouches, même si les captures enregistrées ces derniers jours ont tendance à diminuer.

Les dégâts restent globalement bien maîtrisés dans les vergers correctement protégés. En revanche, sans méthode de lutte, le taux d'olives piquées augmente fortement, notamment dans les vergers peu chargés et en présence de variétés sensibles (Lucques, Grossane, Bouteillan...).

Dans les vergers au sec, les olives commencent à flétrir.

Évaluation du risque

	Vergers sensibles (irrigué, variété précoce et de gros calibre, faible charge en fruits, zone littorale)	Vergers moins sensibles (non irrigué, variété tardive et de petit calibre, forte charge en fruits, zone de plaine ou d'altitude)
Capture de mouches	Risque élevé 	Vigilance renforcée 
Aucune capture de mouche	Vigilance renforcée 	Vigilance renforcée 

Le niveau de risque se situe toujours entre vigilance renforcée et risque élevé.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

ATTENTION : la période entre la fin de l'été et le passage à l'automne est une période à risque, cruciale pour l'avenir de la récolte (quantité et qualité).

Vous devez rester très vigilant sur votre niveau protection des fruits au regard de l'évolution des populations de mouches dans vos vergers et des conditions météorologiques de votre secteur (températures, précipitations et vent). N'oubliez pas que les conditions climatiques sont actuellement très favorables à l'activité des mouches dans les vergers.

👉 Préconisation

A cette période de l'année vous devez absolument protéger votre récolte (barrière minérale, insecticide ou stratégie combinée). Attention à cette période l'efficacité du **piégeage massif (piège bouteille et attract&kill) est souvent insuffisante car l'attractivité des appâts alimentaires (phosphate d'ammonium) diminue au profit de l'attractivité des olives. Plus de mouches dans les pièges alimentaires ne veut pas dire plus de mouches actives dans le verger.**

Pour les olives à huiles :

Selon la date de votre dernière application, les précipitations enregistrées ces derniers jours et les prévisions météorologique sur votre secteur les préconisations sont les suivantes :

- Stratégie barrière minérale :

Date de votre dernière application	Précipitation enregistrées ces derniers jours	Prévisions météorologiques à 10 jours	Préconisations
< 15 jours	< 20 mm	Aucune précipitation prévue	Pas de renouvellement de la barrière minérale
< 15 jours	> 20 mm		Appliquer ou renouveler votre barrière minérale
Autres situations			
< 15 jours	< 20 mm	Des précipitations sont prévues	Appliquer un insecticide puis appliquer ou renouveler votre barrière minérale après les précipitations
< 15 jours	> 20 mm		
Autres situations			

- Stratégie insecticide : Positionnez un aduictide en cas d'augmentation notable des captures de mouches dans vos pièges ou en cas de maintien d'un niveau élevé de captures. Alternez les matières actives lorsque le cahier des charges l'autorise.

Pour les olives vertes de tables :

Selon votre stratégie de protection contre la mouche, les préconisations sont les suivantes :

Stratégie barrière minérale en AB ou en conventionnelle (Seule ou combinée avec des insecticides)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Agri nature Argical pro	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha 1 ^{ère} application Puis 30 kg/ha	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours en général sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent
Sokalciarbo WP Baikal WP	Kaolin 1000G/kg		6	5	6	
Surround WP	Silicate d'aluminium		4	5	ND	

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

- Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).
ATTENTION : le Talc est un produit de biocontrôle mais il n'est pas utilisable en Agriculture Biologique.
- L'utilisation d'un **adjuvant bouillie insecticide** : Héliosol (Escapade, Calanque), Helioterpen Film... est conseillée au moins lors des premières applications (optimisation de l'application, résistance au lessivage...). Les adjuvants Fieldor Max, Djeen, Squad et Hurricane se montrent moins efficaces. **NB : à défaut de renouvellement de leur AMM, les adjuvants Héliosol, Escapade et Calanque seront retirés de la vente à partir du 7 août (possibilité d'utilisation jusqu'au 6 août 2021).**

Stratégie insecticide en AB (Seule ou combinée avec une barrière minérale)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Synéis appât	Spinosad à 0,02 %	1,2 l/ha	8*	5	6	Application localisée (10 % de la frondaison) Maximum de 30 litres de bouillie/ha Intervalle de 7 jours à 10 jours min entre les applications Stade d'application entre BBCH 71 et 85

Passage de 4 à 8 applications autorisées suite AMM dérogatoire (Art 53) signé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation signée le 23/06/20.

Stratégie Insecticide en conventionnelle (Seule ou combinée avec une barrière minérale)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Décis protech....	Deltaméthrine 15 g/l	0,083 l/hl	3	50	6	Réaliser les applications lorsque les captures augmentent dans les pièges Alternier les matières actives
Karaté zéon...	Lambda cyhalothrine 100 g/l	110 ml/ha	2	50	48	

Stratégie Attract & kill (autorisée en AB)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Viotrap	Deltaméthrine 0,125 g/kg Hydrolysate de protéine 21 g/kg	150 à 200 pièges/ha	1 à 2	ND	ND	Remplacer si précipitations > 200 mm Pas d'exposition directe aux rayons du soleil

Sur les parcelles irriguées sensibles à la mouche, la réduction des arrosages limitera la sensibilité des olives aux piqûres de mouche.

DALMATICOSE

👉 Observation

D'après les BSV du 29 juillet 2020, la dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles et les dégâts sont en progression : le taux d'olives présentant des symptômes de dalmaticose augmente globalement et des chutes d'olives sont à déplorer.

Les dégâts peuvent être sévères sur les vergers non protégés contre la mouche.

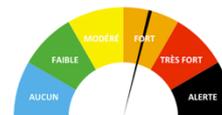
Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

👉 Évaluation du risque

Le **risque est élevé**, principalement pour les vergers insuffisamment protégés contre les piqûres de mouche et déjà sujets à des symptômes de dalmaticose lors des années précédentes.



👉 Préconisation

Une bonne protection contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive reste la meilleure stratégie pour limiter les dégâts de dalmaticose sur les fruits.

À ce titre, une lutte préventive efficace contre la mouche basée sur des applications précoces et répétées de barrières minérales reste la meilleure solution pour se prémunir des dégâts de dalmaticose sur les fruits. Les traitements insecticides préventifs offrent une moins bonne protection si les captures de mouches se maintiennent à un niveau élevé.

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier
Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 42 23 82 98 / 06 82 85 65 24
Technicien oléicole - fertilisation et irrigation : Sébastien LE VERGE – s.lerverge@ctolivier.org – tél. 04 42 23 82 51
Responsable expérimentation agronomie : Chloé MESTDAGH – c.mestdagh@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06